Image not found or type unknown

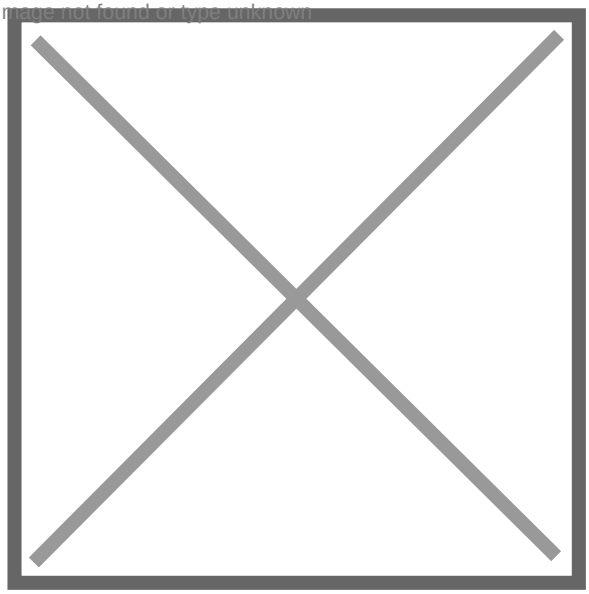

Réception d'un facture près de 5 ans après début de la succession

Par **jeckar**, le **29/06/2023** à **14:53**

Bonjour,

Avec recommandé de "bordereau de situation de la totalité des produits locaux dus à la trésorerie en date du 23 juin 2023" pour des "Frais ephad / restant dus à payer", le trésor public nous demande de régler les 3 derniers mois de l'ephad de ma grand mère (>6000€).

Or, la succession à commencé mi-septembre 2018. Elle n'est pas encore clause car mon Oncle bloque la situation pour certains points . C'est très long et en plus nous n'avons que peu de nouvelles du notaire, malgrè nos relances.

J'ai plusieurs questions :

- vu que la sucession a commencé mi-septembre 2018, n'y a-t-il pas prescription de la somme demandée par le trésor public pour l'ephad ?

- il reste un héritier direct, mon oncle, est trois petit-enfant (ma soeur, mon frère et moi). Le trésor public demande de diviser la facture en quatre part égale. Mais une assistance sociale aurait dit à mon frère que l'héritier direct devrait payer 50% de la dette et nous 50%/3 car nous représentons notre mère décédée, est-ce exact ?

- vu que la succession n'est toujours pas terminée, s'il n'y a pas prescription, est-ce au notaire de payer la facture s'il reste assez de liquidité sur le compte bloqué de ma grand-mère ? De plus, il nous semblait avoir indiqué au notaire toutes les factures à payer à l'époque. Mais j'en suis plus sûr depuis. S'il ne l'a pas fait et qu'il est en connaissance de cause, que se passa-t-il

alors ?

Nous avons contacté le notaire par courrier avec la copie du recommandé du trésor public. Mais en attendant, j'aimerai avoir votre avis.

Merci pour votre aide

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés